

sculpté, une forme qui occupe l'espace et, en cela, c'est une sculpture de tous les temps. Il réalise aussi le *Monument à Léopold I^{er}* (1900-1903, place Léopold I^{er}, Ostende), *La Justice* et *l'Instruction* (1905) pour l'hôtel de ville de Saint-Gilles, *Le Limbourg* (1907) pour l'hôtel provincial de Hasselt, *l'Escaut et la Lys* (1913, Citadelpark, Gand) ainsi que par exemple *Le Père Verbiest* (1913, Pittem). Inlassablement, Jacques de Lalaing travaille, portraits (*Alphonse Willems*, 1900 ; *Granito Pignatelli di Belmonte*, 1903 ; *Cardinal Mercier*, 1910 ; *Nanette de Spoelberch, épouse de Louis de Baillet-Latour*, 1902 ; *Ministre Auguste Beernaert*, 1907 ; *Cécile Gilson de Rouvreur*, 1910 ; *Pierre de Coubertin*, 1914 ; *Madame Wieniawski*, 1916), sujets mythologiques (*Hamadryades*, 1916 ; *Centaures*, 1916), sujets bibliques (*Caïn et Abel*, 1917 ; *Adam et Ève*, s.d. ; *La fuite en Egypte*, 1915-1916), fontaines (*Fontaine circulaire*, *Fontaine au bananier*, *Fontaine à la stèle*).

Une de ses dernières œuvres est un sujet éminemment d'actualité. Il peint et transpose dans l'espace *l'Invasion*. Avant-dernier numéro du catalogue de l'exposition de 1920, *l'Invasion* est décrite comme suit : « Projet d'un groupe en haut-relief pour la décoration d'une pile de pont sur l'Yser ».

L'artiste n'abandonne ses pinceaux et ses ébauchoirs qu'épuisé, à bout de force. Jusqu'à la fin, il explore inlassablement les thèmes de toujours (portraits, fauves, fontaines, peintures décoratives, sujets mythologiques, religieux, sculpture décorative...). De 1880 à 1917, son idéal esthétique ne varie pas. Il installe son œuvre dans la continuité d'une tradition qu'il ne conteste pas. Il sait qu'un vent nouveau souffle sur l'art et il est suffisamment lucide pour percevoir que l'histoire – notamment celle des formes – bascule dans une autre conception plastique. Pour autant, il n'est pas question qu'il fasse table rase de ses certitudes. L'art qu'il plébiscite reste dans le prolongement d'une tradition solidement instituée. Avec comme bagage une technique parfaitement maîtrisée, il n'a pas quitté les rives d'un art classique.

J. Dujardin, *Les artistes contemporains*, Bruxelles, 1900. – P. Lambotte, *Le comte Jacques de Lalaing peintre et sculpteur, 1858-1917*, s.l., 1918. – M.

Devigne, *L'exposition des maîtres belges à Anvers*, Bruxelles, 1920. – J. Delville, *Notice sur le comte Jacques de Lalaing*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, vol. 93, Bruxelles, 1927, p. 159-172. – S. Pierron, *La sculpture en Belgique, 1830-1930*, Paris-Bruxelles-Courtrai, 1932. – *Le Mât Electrique. Jacques de Lalaing (1858-1917)*, Commune de Schaerbeek, 1993. – J. Van Lennep, C. Leclercq, *Les sculptures de Bruxelles*, Anvers-Bruxelles, 2000. – C. Leclercq, *Jacques de Lalaing. Artiste et homme du monde (1858-1917)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2006.

Catherine Leclercq

Illustration : Planche V, face à la page 128.
Jacques de Lalaing, *Lutte équestre*, 1899-1909.

de LANTSHEERE, Léon, Marie, Joseph, Antoine, homme politique, professeur à l'Université catholique de Louvain, né à Bruxelles le 23 septembre 1862, décédé à Asse le 26 août 1912.

Léon de Lantsheere fut professeur de droit à l'Université de Louvain et membre du parti catholique. Sans être extraverti, il se tenait au courant des tendances de son temps tout en suivant, comme philosophe, le mouvement néo-thomiste. Comme chrétien-démocrate, il ne fut ni le plus radical ni, peut-être, le plus surprenant.

Né à Bruxelles le 23 septembre 1862, il est le fils de Théophile-Charles-André de Lantsheere et de Léonie Beeckman de Crayloo. Le 27 août 1895, il épouse Marguerite Kerckx (1865-1951), dont il eut cinq enfants, Théophile (1897-1958), Madeleine (1899-1964), Alice (1900-1956), Jean (1902-1974) et Emmanuel (1908-1910).

Selon le discours de Mgr Ladeuze prononcé aux funérailles de de Lantsheere, ce dernier avait songé brièvement, après ses humanités, à se consacrer aux mathématiques, mais il se lança finalement dans les études de droit à Louvain, de 1880 à 1885, année où il obtint non seulement le diplôme de docteur en droit, mais aussi celui de licencié en philosophie thomiste. En décembre 1886, il obtint le grade de docteur en philosophie – et fut par ce fait le deuxième docteur de la nouvelle Ecole supérieure de

philosophie –, avec une dissertation intitulée *Du bien au point de vue ontologique et moral*. Dans cette étude, il établissait un parallèle entre la philosophie scolastique et la philosophie kantienne, comparaison que le baron Descamps considérait comme « lumineuse ».

En 1888, de Lantsheere devint avocat à la cour d'appel de Bruxelles et, l'année suivante, membre du Conseil supérieur du Congo. De 1889 à 1900, il fut également conseiller provincial du Brabant. Sa carrière académique se déroula comme suit : en 1893-1894, il donna un cours d'histoire de la philosophie moderne à l'Université de Louvain ; en 1895, il y devint professeur de criminologie et créa, à l'École des sciences politiques et sociales, un cours de droit civil comparé. L'idée était de compléter l'enseignement du droit privé, jusqu'alors trop exclusivement national. En plus, il accepta de donner des conférences hebdomadaires sur la philosophie moderne, notamment sur la philosophie de l'histoire et sur l'hégélianisme. En 1889, il publia *Les bases de l'objectivité de la connaissance dans le domaine de la spontanéité et de la réflexion, essai d'introduction à la philosophie critique*.

En tant que juriste et professeur de droit, et par ses études de sociologie et de psychologie criminelle, de Lantsheere était bien trop au fait de la complexité de la vie sociale et de l'individualité du coupable, pour rester attaché à l'école de droit classique ancienne. Il déclarait appartenir à l'école « néoclassique » du droit pénal et critiquait l'école classique qui, selon lui, présentait l'homme depouillé par abstraction de toute réalité vivante.

En raison de son intense activité politique, il ne publia pas beaucoup sur la philosophie : seulement les conférences faites à l'Institut et quelques articles dispersés dans les revues. En outre, il publia en 1891 chez Goemaere, *De la race et de la langue des Hittites* et en 1894 chez Larcier, *Le droit à Babylone et l'évolution juridique*. Il collabora à la *Revue générale*, au *Bulletin de la Société scientifique*, à la *Revue néo-scolastique*, à la *Revue de Droit pénal*, à la *Revue sociale catholique* et aux *Annales de Sociologie*.

Dans le domaine politique, il fut représentant provincial pour le Brabant de 1889 à 1900 et entra à la Chambre en 1900. C'était une époque cruciale pour les forces démocrates et

progressistes au sein du parti catholique, qui gouvernait le pays depuis 1884. Depuis les troubles sociaux de mars 1886, le mouvement chrétien-démocrate se renforçait graduellement. Un de ses protagonistes, Henry Carton de Wiart, écrivait dans ses souvenirs politiques que Renkin, de Lantsheere et lui-même avaient pris l'habitude, au début des années 1890, de se rencontrer chaque samedi après-midi. Tandis qu'il voyait dans le jeune Renkin un homme très énergique, il présentait de Lantsheere comme un homme plutôt paisible et contemplatif. De la même façon, Giovanni Hoyois le qualifiait de « philosophe tranquille ». En tous cas, de Lantsheere doit être considéré comme chrétien-démocrate.

En 1891, quelques jeunes avocats fondèrent La Jeune Belgique catholique (Renkin et Carton de Wiart). Ils publièrent *L'Avenir social* et, en 1895, ils créèrent la Fédération démocratique chrétienne de l'arrondissement de Bruxelles, avec le périodique *La Justice sociale* (1895-1902) comme porte-parole. Dès le deuxième numéro de *La Justice sociale*, de Lantsheere fut nommé rédacteur. Il faisait aussi partie de la Société d'économie sociale, une des plus importantes organisations innovatrices catholiques de cette période, inspirée par les théories de Frédéric Le Play. Elle influença la politique sociale des gouvernements catholiques.

Du 27 mai 1900 au 26 août 1912, de Lantsheere fut représentant de Bruxelles à la Chambre. Il y était membre de la Jeune Droite, avec Renkin, Carton de Wiart, Verhaegen, Mabille et de Ponthière. En janvier 1905, il signa la lettre que les chrétiens-démocrates envoyèrent au président de la Chambre, François Schollaert, pour défendre leur place dans le parti. Durant l'hiver 1905-1906, après la résistance des chrétiens-démocrates contre les plans du gouvernement pour le port d'Anvers et les forteresses militaires, de Lantsheere proposa un compromis. De 1901 à 1906, il écrivit les rapports sur le budget du ministère de la Justice. En avril 1907, les chrétiens-démocrates soutinrent les socialistes et les libéraux progressistes en votant la loi sur la durée du temps de travail dans les mines, ce qui conduisit à la démission du cabinet. Dès ce moment, il était clair que le parti catholique devrait tenir compte des forces démocrates

dans son sein.

Le cabinet de Trooz, qui lui succéda, décida d'admettre des chrétiens-démocrates dans le gouvernement, et lorsque de Trooz mourut quelques mois plus tard, François Schollaert poursuivit cette tactique. Renkin devint ministre de la Justice, mais après son intervention remarquée dans la question du Congo, il devint ministre des Colonies ; de Lantsheere le remplaça à la Justice, le 30 octobre 1908. Après Helleputte et Renkin, il devenait donc le troisième ministre de tendance chrétienne-démocrate. Ministre de la Justice jusqu'en juin 1911, la question de la personnification civile des établissements libres d'enseignement supérieur, débattue depuis si longtemps, trouva, grâce à lui, une solution. C'est le meilleur souvenir qu'il emporta de son passage au gouvernement. Son travail politique se basait sur des fondements philosophiques. Selon le professeur Noël, l'oeuvre juridique, politique et sociale de de Lantsheere reposait entièrement sur des notions empruntées à la doctrine thomiste.

Durant les dernières années de sa vie, il donna des cours sur Spinoza et Hegel. En 1911, il devint doyen de la faculté de Droit à l'Université de Louvain. Il mourut subitement, le 26 août 1912, au château de Putberg à Asse, à l'âge de quarante-neuf ans.

A. Braun, *Léon de Lantsheere, ministre de la Justice*, dans *Almanach des étudiants catholiques*, Gand, 1913. – M. Defourmy, *Léon de Lantsheere*, Louvain, 1912. – Descamps, *Léon de Lantsheere*, Louvain, 1912. – M. De Schaetzen, *Généalogie de la famille de Lantsheere*, dans *La Noblesse belge*, 1933, p. 209-242. – L. Dupriez, *Léon de Lantsheere*, dans *La Revue générale*, t. 10, 1912, p. 481-482. – J. Lindemans, *Het geslacht de Lantsheere*, dans *Eigen Schoon*, t. 4, 1914, p. 1-8. – L. Noël, *L'oeuvre philosophique de Léon de Lantsheere*, dans *Annales de l'Institut supérieur de Philosophie*, Louvain, 1913. – P. A. Stenmans, *Lantsheere (de)*, dans *Biographie coloniale belge*, t. 3, Bruxelles, 1952, col. 495.501. – *In memoriam Léon-Marie-Joseph-Antoine de Lantsheere*, dans *Annales de l'Institut supérieur de Philosophie*, Louvain, 1913.

Jo Deferme

de LA VALLÉE POUSSIN, Louis, Etienne, Joseph, Marie, orientaliste, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, fondateur de la Société belge d'études orientales et des *Mélanges chinois et bouddhiques*, né à Liège le 1^{er} janvier 1869, décédé à Forest (Bruxelles) le 18 février 1938.

Issu d'une famille noble d'origine française, qui donna plusieurs savants notoires à la Belgique, il fit ses humanités au collège jésuite Saint-Servais, puis, de 1884 à 1888, de brillantes études de philologie à l'Université de Liège, d'où, à dix-neuf ans, il sortit docteur en philosophie et lettres, formé entre autres à la rigueur de la critique textuelle par Louis Roesch et aux subtilités de la dialectique par Joseph Delbœuf. Il s'initia aux études indiennes à l'Université de Louvain (doctorat en philologie orientale en 1891), auprès de Charles de Harlez, fondateur du périodique *Le Muséon*, et de Philémon Colinet, et se spécialisa durant trois ans (1890-1893) à Paris, où il suivit les cours de sanskrit de Victor Henry (1850-1907), noua des relations avec les indianistes Auguste Barth (1834-1916), l'un des fondateurs de l'Ecole française d'Extrême-Orient, et Emile Sénart (1847-1928), et surtout fut l'un des premiers élèves de Sylvain Lévi (1863-1935), avec qui il restera en contact étroit tout au long de sa carrière – il se liera plus tard d'amitié avec un autre disciple de celui-ci, Jean Przyluski (1885-1941). En 1893, il se rendit à Leiden pour parfaire sa formation auprès de Hendrik Kern (1833-1917), historien du bouddhisme et un des pères de la philologie orientale aux Pays-Bas. Il maîtrise alors parfaitement le sanskrit, le pâli et l'aveistique. Il ajoutera par lui-même la connaissance du tibétain, ainsi que, la cinquantaine atteinte, celle du chinois, l'une et l'autre indispensables à l'étude des textes bouddhiques dont les originaux sanskrits sont perdus et qui n'ont été conservés qu'en traduction en ces langues.

En 1892, il est nommé professeur à l'Université de Gand, avec une charge de cours de sanskrit et de grammaire comparée suffisamment légère pour lui laisser du temps à ses travaux de recherches bouddhiques et indologiques. Réfugié en Angleterre durant la Première Guerre mondiale, il y assura la continuité de la publication du *Muséon*, catalogua des manus-